

Commune de La Rivière-Drugeon

La commune dispose d'une Carte Communale approuvée en 2008, visant un développement modéré (accueil théorique de 115 à 150 logements, +200 à 300 habitants).

Approche globale

La commune est composée :

- d'un village, dont la structure ancienne est implantée sur un site médiéval fortifié ;
- et d'une dizaine de constructions isolées (installations agricoles et logement d'exploitant pour l'essentiel).

Développement urbain

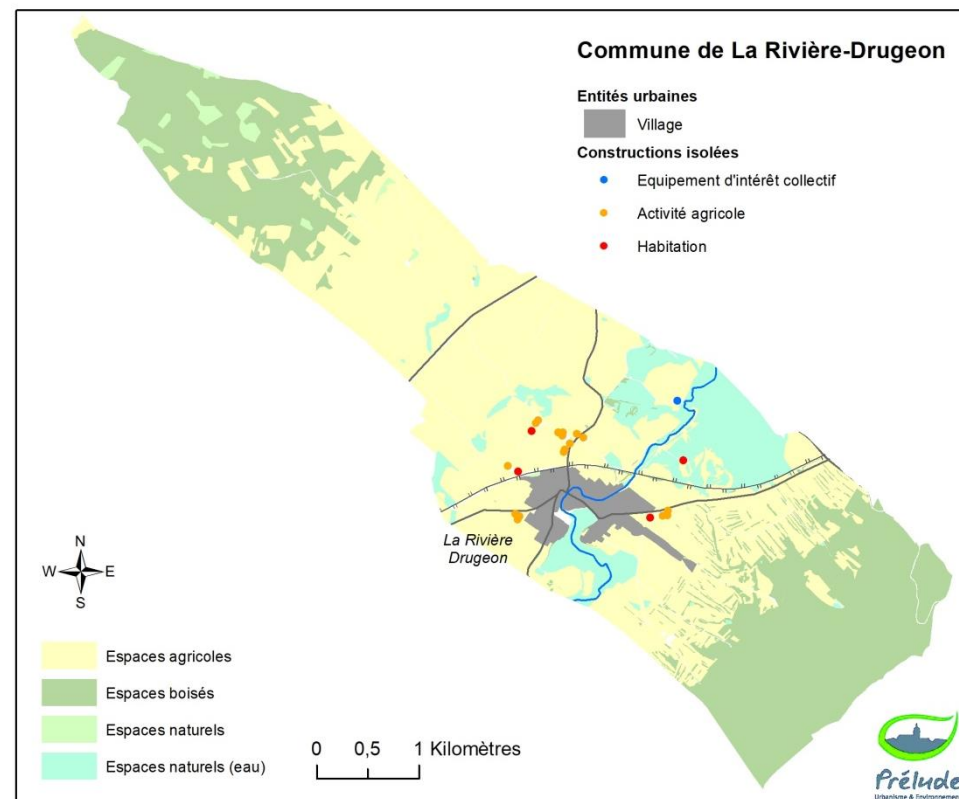
Le village primitif s'est installé à l'origine au pied d'une maison forte (importante seigneurie au XIII^e siècle) protégé au Sud par l'étang. Il se fortifie au XIV^e siècle.

Le bourg ancien, ceinturé par la rivière qui passe en fossé, demeure groupé autour de l'église. Le bourg s'est ensuite développé en arc de cercle autour du centre et de l'étang (faubourgs). Cette organisation médiévale est encore lisible sur le site, ceci malgré la disparition de la structure médiévale (remparts, maison forte et château).

Le village a connu un développement spatial conséquent, notamment avec l'arrivée de la voie ferrée (gare installée au Nord du village). La voie SNCF Pontarlier / Frasné constitue aujourd'hui la limite Nord du village.

Les extensions récentes se sont développées soit en individuel pour le long d'une voie (au Sud), soit sous forme de lotissement (au Nord, à l'Est et à l'Ouest de l'étang).

Les activités agricoles ne feraient pas obstacle au développement urbain (installations agricoles en secteur déjà urbanisé ou éloignées). En revanche, l'aménagement est fortement contraint au SO par les valeurs environnementales dues au périmètre Natura 2000, à l'arrêté de protection de biotope ou aux zones humides concernant l'étang et les espaces situés dans sa continuité. Et des secteurs inondables et de rétention des eaux de pluie notamment, ont également été relevés.



Enjeux, un petit pôle d'animation du territoire à vocation mixte

- Une relation étroite avec l'eau à conserver (recentrer le village sur son étang, logique historique, espaces de respiration à préserver)
- Mettre un terme à l'étirement du village le long des axes
- Recentrer le développement urbain sur le secteur du Tartre
- Identifier le patrimoine rural, civil et religieux à protéger
- Intégrer l'offre touristique au développement du village (accueil des camping-cars).